



## Réunion de la Commission Locale de l'Eau du SAGE<sup>1</sup> Boutonne Vendredi 23 mars 2018 - 14h00 - St-Jean d'Angély - Compte-rendu -

### ORDRE DU JOUR

- Bilan 2017 - Projet de territoire Boutonne
- Présentation du plan annuel de répartition des volumes irrigation OUGC Saintonge
- Projet d'aménagement canoë kayak

### ETAT DE PRESENCE

#### Membres de la CLE – Collège des collectivités

##### Présents (8)

ALOE Caroline	Conseil départemental de la Charente-Maritime
CHAMPENOIS Jacques	Association des maires de la Charente-Maritime
ÉMARD Frédéric	SYMBO
GARNIER Michel	SYMBO
GIRAUD Thierry	Communauté de communes des Vals de Saintonge
MIGAUD Magali	Syndicat Mixte du Pays Mellois
PERRIER Maurice	Syndicat des eaux 17
ROUSTIT Jean-Marie	Conseil départemental de la Charente-Maritime

##### Excusé

CERF Laurent	SYMBO
MOUTARDE Jean	Association des maires de la Charente-Maritime

#### Membres de la CLE – Collège des usagers

##### Présents (10)

BITEAU Jean-Noël	Comité départemental de canoë kayak 17
CHARLES Philippe	OUCG Saintonge (Chambre régionale d'agriculture)
DEMARCO Jean-Louis	Poitou-Charentes Nature
GIRAUD Patrice	Fédération de pêche de Charente Maritime
GIRAUDEAU Stéphane	OUCG Saintonge (Chambre régionale d'agriculture)
MERLE Roger	Association des moulins du bassin versant de la Boutonne
MONBRUN Georges	UNIMA
MOIZANT Jean-Yves	OUCG Saintonge (Chambre régionale d'agriculture)
PEIGNÉ Jean-Claude	Fédération de pêche des Deux-Sèvres
RENAUDIN Aline	APIEE

<sup>1</sup> Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux



## Excusés

ROUSSET Alain

Groupement de développement forestier 17

## Membres de la CLE – Collège de l'Etat et de ses Etablissements Publics

### Présents (4)

DURAND Côme	DREAL Aquitaine Limousin Poitou-Charentes
LEMENAGER Bruno	Agence de l'eau Adour-Garonne
BONACINA Karine	DDTM de la Charente-Maritime
BENNEVAUD Sonia	DDTM de la Charente-Maritime

**TOTAL des membres de la CLE présents ou représentés : 22/58**

### Invités de la CLE

#### Présents

BOUTET Michel	Vice-Président de l'AAPPMA le Gardon Boutonnais
BROUSSEY Manuella	Agence de l'eau Adour Garonne
COUTANTIN Mickaël	SYMBO – Technicien médiateur de rivières Boutonne amont
DESWARTVAEGHER Nathalie	SYMBO – Animatrice du contrat territorial Boutonne
DE ROFFIGNAC Françoise	SYRES 17- Présidente Conseillère départementale du canton Saintonge Estuaire
GARREAU Emmanuel	SYMBO- chargé mission
GAUTHIER Marie Claude	Chambre d'agriculture 79
GIRAUD Guillaume	DRAAF Nouvelle Aquitaine
GUERIN Michel	Riverain (Brûlain 79)
GUERRIN LARIBEAU Anne Laure	Val de Saintonge Communauté
LANDAIS Mathilde	Océalia- animatrice agro-environnementale
POMMIER Valentin	Chambre d'agriculture 17 – Conseiller irrigation
RETHORET Harold	SYMBO- Directeur
STAUDT Florent	SYMBO– Technicien médiateur de rivières Boutonne moyenne
VOIX Pascal	SYMBO– Technicien médiateur de rivières Boutonne amont Président de l'AAPPMA la Truite Chef-Boutonnaise

#### Excusés

BOSSIS Mathieu	AFB – Chef du service départemental 79
BRICHE Valérie	SMAEP4B- Responsable pôle qualité/animatrice Re'sources
BROUSSARD Erick	AFB – Chef du service départemental 17
CHEMINADE Aurore	Pays Mellois – Chargée de mission SCoT
DUBOIS Christine	SI Trézence et Soie
LOPES Delphine	SERTAD – Animatrice Re-Sources

#### Président de séance :

Frédéric EMARD, Président de la CLE et du SYMBO

#### Secrétaire de séance :

Thierry GIRAUD, Vice-Président de la CLE

- Les diaporamas présentés lors de cette réunion sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://www.sageboutonne.fr/documentation/documents-dinformation>



## 1<sup>ER</sup> POINT DE L'ORDRE DU JOUR – BILAN 2017- PROJET DE TERRITOIRE BOUTONNE

**Nathalie DESWARTVAEGHER, animatrice du Contrat Boutonne**, rappelle qu'au vu de la signature du projet de territoire en juin 2016, l'année 2017 a plutôt constitué la première année de mise en œuvre. Elle présente également le programme d'actions pour 2017 (27 actions et 10 maîtres d'ouvrages) de manière détaillée. Pour communiquer sur le programme, un questionnaire a été envoyé au Printemps 2017 à 314 irrigants pour connaître leur intérêt sur les actions ouvertes sur la Boutonne. Il y a eu 28% de retour avec un intérêt plus marqué pour l'investissement et la mise en œuvre de MAE Irrig 04/05 et moindre pour la plantation de haies.

**Karine BONACINA, DDTM17** demande si 28% est un bon taux de retour.

**Marie-Claude GAUTHIER, Chambre d'Agriculture des Deux Sèvres** répond que c'est honorable sachant que c'est un questionnaire envoyé par courrier sans relance mais qui a permis de regrouper quelques agriculteurs intéressés pour démarrer les actions. Un sondage pourra être fait par la suite pour connaître les retours des agriculteurs sur les actions suivies.

**K. BONACINA**, demande si tous les agriculteurs qui ont répondu se sont engagés dans l'action.

**N. DESWARTVAEGHER**, précise que ce n'est pas parce que les agriculteurs se sont positionnés dans une action qu'ils l'ont réalisée par la suite. Elle explique également qu'il y a une différence entre la plantation de haies et les diagnostics d'aménagement bocager, ces derniers répondants à un état des lieux et propositions à l'échelle de l'exploitation.

**Jean-Louis DEMARCQ, Poitou-Charentes Nature** indique que lors du précédent comité technique, l'action plantation de haies apparaissait très succincte et il demande si l'action a pris des proportions intéressantes. Il souhaite avoir des précisions sur le nombre d'actions indiqué pour 2017 différent du nombre d'actions indiqué dans le projet de territoire.

**N. DESWARTVAEGHER**, explique que la présentation faite ce jour correspond seulement aux actions qui devaient être réalisées en 2017.

**JL. DEMARCQ**, ajoute également que ce qui pêche c'est la communication et l'information pour pouvoir avancer sur le projet de territoire.

**N. DESWARTVAEGHER**, explique que l'intérêt du bilan est justement de pouvoir ajuster par la suite et réorienter les actions face aux problématiques rencontrées.

**Valentin POMMIER, Chambre d'agriculture de Charente-Maritime**, complète qu'il y a eu une présentation qui a été faite devant la dernière Assemblée Générale de l'ASA Boutonne sur le projet de territoire et l'action d'aménagement de haies. Une publication a été faite dernièrement sur l'Agriculteur Charentais pour promouvoir les diagnostics d'exploitation sur le bassin Boutonne. La communication s'accélère avec une mise en avant des actions importantes qui étaient en retrait jusqu'alors.

**MC. GAUTHIER**, complète en mentionnant que la communication et les précisions se font également au gré des rencontres régulières programmées avec les exploitants.

**JL. DEMARCQ**, estime qu'un taux de 28% est faible.

**K. BONACINA**, trouve que ce taux est intéressant car il représente des réponses avec un intérêt pour des actions.

**V. POMMIER**, complète que c'est une démarche participative de la part des exploitants.

**JL. DEMARCQ**, estime que certaines actions ne démarrent pas beaucoup alors que le projet de territoire se termine dans 2 ans.

**N. DESWARTVAEGHER**, présente des graphiques d'atteinte d'objectifs des actions en 2017. Elle précise que les chiffres sont à prendre avec mesure car les indicateurs sont plus pertinents pour certaines actions quantifiables (ex/ objectif atteint du nombre de diagnostics) alors que pour une étude c'est plus difficilement quantifiable. En ce qui concerne l'axe 4, les actions de création de réserve apparaissent comme objectifs non atteints car les indicateurs de suivi sont sur la réalisation de réserve. Un petit bémol est à apporter sur la création des réserves 79 car les études étaient bien prévues sur 2017 mais les indicateurs de suivi ne permettent pas de mesurer un avancement de l'action.

En ce qui concerne l'axe 5, plusieurs actions sont à 0% pour cause de procédures administratives en cours. L'action 10 montre une réalisation de l'objectif supérieur à 100% car il y a eu plus de sondes installées que prévu initialement pour rattraper le retard pris en 2016.

**N. DESWARTVAEGHER**, poursuit en présentant les actions de l'axe 4 en situation de procédures administratives (création de réserve 17 et 79).

**JL. DEMARCQ**, demande s'il y aura une communication de faite sur le projet de réserves 79 pour éviter de se retrouver dans la même situation que le dossier des réserves 17 qui a souffert d'une absence d'information alors qu'il est demandé une information auprès du public.

**N. DESWARTVAEGHER**, indique qu'une présentation sera faite au prochain comité technique en préalable du dépôt aux services instructeurs.



**Jean Yves MOIZANT, OUGC Saintonge**, ajoute que la réglementation impose également une procédure de communication au travers de l'enquête publique.

**K. BONACINA**, explique que si c'est réglementaire ce n'est pas noté dans le projet de territoire. La volonté là est surtout de communiquer sur le sujet à l'amont du dépôt du dossier.

**MC. GAUTHIER**, complète qu'il y a 2 niveaux d'information : une au niveau du comité technique qui va se faire prochainement et une au niveau réglementaire où une nouvelle concertation préalable de la population est demandée avant dépôt du dossier suite à une évolution des procédures

**Bruno LEMENAGER, Agence de l'Eau Adour Garonne**, souligne que le projet de réserves 17 a fait l'objet d'une présentation puisqu'il a été présenté 2 fois en CLE.

**JL. DEMARCO**, répond qu'en ce qui concerne la présentation au public, rien n'a été fait alors qu'il est important de rendre des comptes au public sur l'utilisation de l'argent public.

**B. LEMENAGER**, complète que l'enquête publique permet de répondre à cet objectif. Ensuite, il peut y avoir des négociations post enquête publique. En effet, le projet porté par un maître d'ouvrage présenté à une enquête publique n'est pas forcément le projet qui est autorisé par la suite. Des modifications peuvent être faites et la concertation qui a lieu avec Néorama est un élément positif.

**JL. DEMARCO**, trouve étonnant qu'un dossier soit modifié après enquête publique. Un projet comme celui là doit être présenté en amont.

**B. LEMENAGER**, répond qu'en effet plus c'est en amont, mieux c'est. Mais il ne peut pas être dit que sur ce dossier, aucune communication n'a été apportée.

**Harold RETHORET, SYMBO**, indique que le projet de territoire était là pour compléter les obligations réglementaires car il y avait un besoin d'aborder la concertation. La CLE de 2015 avait déjà pointé cet objectif de renforcer la concertation et la présentation auprès des acteurs. On rattrape ce besoin exprimé dans le projet de territoire et par les acteurs rencontrés par Néorama. Ce travail permet de compenser ce qui n'a pas été fait en amont et cette expérience va servir pour anticiper plus en amont la communication des projets futurs. Les ateliers tels que proposés aujourd'hui sur des sujets pas assez débattus peuvent permettre de trouver des compromis acceptables.

**JL. DEMARCO**, rappelle qu'il était prévu dans le projet de territoire en juin 2015 qu'il y ait des interventions annuelles sur le changement de systèmes, l'évolution des pratiques et la mise en place des réserves mais ça n'a jamais eu lieu.

**K. BONACINA**, signale qu'il n'y a aucun lien entre le fait que le dossier soit en autorisation unique et la mise en place d'une concertation. Pour le projet Boutonne, la procédure a été suivie comme il fallait et il n'y a pas eu de concertation obligatoire à l'amont car ce n'était pas une possibilité à cette époque. A l'inverse pour le projet des réserves Boutonne 79, il y a cette possibilité de concertation en amont mais ça n'a rien à voir avec la procédure loi sur l'eau.

**F.EMARD**, rappelle que le projet de territoire a été validé à l'été 2016.

**K. BONACINA**, confirme que le projet Boutonne 17 a été déposé en décembre 2017 donc au vu de la date de validation du projet de territoire, le temps de concertation en amont a été techniquement très restreint.

**N. DESWARTVAEGHER** continue la présentation sur les dossiers de l'axe 5 qui sont au ralenti au vu des procédures administratives en cours : la recharge granulométrique sur le Pouzat et la Brédoire (DIG en cours), la gestion de parcelles en fonds de vallée de la Boutonne moyenne et le plan de gestion à Dampierre sur Boutonne.

**K. BONACINA**, rappelle que les procédures DIG ne sont pas nouvelles et qu'au moment de la construction du projet de territoire, le calendrier d'action a dû en tenir compte.

**F.EMARD**, précise que les procédures sont plus longues que prévu.

**JL. DEMARCO**, demande ce qu'il y a comme avancée dans les dossiers de recharge granulométrique.

**F.EMARD**, répond que la DIG est en cours d'instruction.

**B. LEMENAGER**, explique que le fait de mettre ces actions à 0% donne l'impression qu'il ne se passe rien alors qu'il se passe quelque chose et que c'est simplement du temps administratif.

**N. DESWARTVAEGHER** indique que c'est pour cette raison qu'il a été précisé que le bilan présenté ce jour est fait par rapport au suivi des indicateurs qui avaient été mis en place initialement.

**B. LEMENAGER**, propose de détailler plus précisément au prochain bilan 2018 les procédures administratives si elles sont toujours en cours.

**Fabien POUSSIN, SYRES**, demande si le coût des travaux est connu pour ces actions de recharge granulométrique.

**JL. DEMARCO**, indique que le coût mentionné est de 1 800€.

**N. DESWARTVAEGHER** répond que ce coût correspond à la réalisation de pêches électrique en amont de la réalisation des travaux pour évaluer leur incidence. Le budget prévu a bien été évalué études et travaux compris. Les actions démarreront quand la DIG aura été obtenue.

**J-Y. MOIZANT**, demande ce qu'il en est de l'étude sur l'arasement des seuils.

**F.EMARD**, répond que sur la Brédoire, l'étude est en cours avec le même bureau d'études que pour la DIG.

**Florent STAUDT, technicien rivière SYMBO**, précise que le calendrier a été très chargé en fin d'année et qu'il était compliqué de mobiliser tous les participants.

**F.EMARD**, confirme que depuis juin 2017, le calendrier est chargé par la mise en place de la réforme GEMAPI.



**N. DESWARTVAEGHER** poursuit sur l'action de la gestion de parcelles en fonds de vallée de la Boutonne moyenne. L'année 2017 a fait l'objet d'un échange avec les services ENS pour travailler sur une convention signée début 2018 qui formalise un plan de gestion simple. Par la suite, il y aura un travail sur un contrat d'objectifs qui définit plus précisément les attentes sur les parcelles. Le département doit au préalable définir les modalités précises des contrats d'objectifs ENS. Les travaux devraient commencer courant 2018.

**H. RETHORET**, explique que comme pour les emprises sur la Trézence, ayant la propriété foncière, il y a une relative liberté pour mener des expérimentations pour la gestion de ces parcelles notamment en fonds de vallée où il y a tout autour beaucoup d'usages qui peuvent compliquer la gestion hydraulique des ouvrages, les objectifs de continuité ou de biodiversité. Avec cette maîtrise d'ouvrage, on va pouvoir expérimenter en partenariat avec les services ENS et avoir ainsi une vitrine intéressante.

**JL. DEMARCO**, demande s'il s'agit de parcelles de propriétés privées.

**F.EMARD**, répond qu'il s'agit de 44 ha qui appartiennent au Département sur la Boutonne moyenne (anciennes peupleraies, roselières, forêts alluviales). Suite à la réorganisation foncière de la vallée de la Boutonne après la tempête de 1999, le Département est devenu propriétaire mais certaines communes ont refusé cette réorganisation.

**H. RETHORET**, ajoute que le Département est en train de réécrire sa stratégie sur les ENS ce qui a décalé la mise au point de cette convention car ils vont redéfinir de nouvelles zones d'intérêt.

**F. STAUDT**, précise que le territoire des ENS sur la Boutonne risque de s'agrandir dans le futur car de nouvelles zones humides remarquables identifiées par le SIBA ont été inscrites par le Département. Reste à savoir si elles seront retenues.

**Françoise DE ROFFIGNAC, présidente du SYRES et Conseillère départementale**, remarque qu'au sein du comité de pilotage de la Trézence, un acteur a trouvé inadmissible qu'il y ait encore des zones d'expérimentation et non des zones d'actions immédiates. Il doit y avoir une démarche d'expérimentation pour évaluer des modèles avant de les imposer. Certes ces parcelles sont déjà dans des zones humides mais elles n'avaient peut-être pas cette destination initialement et les processus d'expérimentation vont permettre de contribuer à la bonne utilisation des zones humides.

**JL. DEMARCO**, rappelle que le bassin Boutonne a perdu 80 % de ses zones humides en 40 à 50 ans.

**F.EMARD**, pense qu'il faudra autant de temps à reconquérir les zones humides qu'on en a mis pour les détruire.

**N. DESWARTVAEGHER** présente le plan de gestion sur Dampierre sur Boutonne qui concerne un petit site de 2,5 ha. La difficulté rencontrée est l'acquisition foncière car il y a de nombreuses petites parcelles et donc de nombreux propriétaires.

**JL. DEMARCO**, demande si c'est une ancienne chanvrière et s'il s'agit d'occupation par du maïs.

**F.EMARD**, explique que ce sont bien d'anciennes chanvrières que la commune souhaite aujourd'hui promouvoir au travers d'un attrait touristique et environnemental alors que ce n'était pas le cas au départ.

**N. DESWARTVAEGHER** enchaîne sur la présentation des actions qui ont très bien démarrées par rapport aux objectifs fixés :

- le plan de gestion de la Trézence. L'étude a été lancée en 2017 avec la mise en place de réunions et de commissions thématiques.

**JL. DEMARCO**, trouve dommage que les membres du comité technique du projet de territoire n'étaient pas invités au comité de pilotage de présentation du diagnostic du plan de gestion.

**Caroline ALOE, Conseillère Départementale 17**, indique que Nature Environnement 17 était présent à cette réunion.

**N. DESWARTVAEGHER** ajoute que l'intérêt des comités techniques est de faire des présentations plus poussées sur les actions inscrites dans le projet de territoire pour rendre compte de l'avancement des actions ou des difficultés rencontrées.

**F.EMARD**, explique que c'est le Département 17 qui pilote cette étude et le comité de pilotage s'élargit au fur et à mesure. Une présentation des étapes intermédiaires pourra être faite en CLE ultérieurement, le rendu fait lors de la réunion du comité de pilotage étant remarquable.

**N. DESWARTVAEGHER** poursuit :

- l'étude de faisabilité du pôle luzerne porté par Interbio. Le projet de territoire a intégré en cours de route cette action et les objectifs 2016-2017 étaient de tester sa viabilité. L'orientation initiale était la valorisation de la luzerne en filière animale mais n'étant pas assez rentable, le projet devait tester la valorisation sur la filière humaine. Cependant, les process n'existant pas, il était compliqué de poursuivre le projet d'autant plus qu'il n'y a pas de demande aujourd'hui, le bio ayant pour le moment une forte croissance sur les produits de base. La conclusion de l'étude aboutit au fait que ce projet n'est pas rentable. Il est proposé qu'Interbio vienne présenter ce projet lors d'un prochain comité technique et instaurer des débats sur les orientations filières qu'il pourrait y avoir sur le territoire Boutonne.



- les développements de réseaux de température et de sonde capacitive mis en œuvre au Printemps 2017.

**MC. GAUTHIER**, explique qu'en 2017, Delkalb était un semencier partenaire de l'opération qui diffusait sur son site internet le suivi de l'action réseaux de températures. Les éléments étaient repris également dans Irrig'Boutonne.

En ce qui concerne le réseau de sonde capacitive, il doit couvrir des terres et des cultures différentes. Deux sites devaient être équipés en 2017 mais pour rattraper le retard pris en 2016, 3 sites ont finalement fait l'objet d'une installation. Les suivis ont été faits sur des terres de groie et du maïs. Il faudrait à terme répartir sur d'autres modalités.

**MC. GAUTHIER**, indique que pour 2018, d'autres types de cultures sont concernés par le suivi : blé dur et haricots verts.

**JL. DEMARCO**, s'étonne que tous les agriculteurs irrigants ne soient pas équipés de ce matériel.

**MC. GAUTHIER**, répond que ça représente un certain coût (1500 à 2000€ la sonde). L'idée là est surtout de commenter et diffuser l'information car ce genre de suivi n'est pas nouveau.

**V. POMMIER**, complète la réponse. Lors de l'installation de la sonde ou du tensiomètre, il y a également un profil de sol qui est réalisé. A partir de là, l'exploitant est formé pour mieux connaître son sol et la vitesse d'infiltration de l'eau dans les sols et il n'y a donc pas d'utilité de réinstaller la sonde l'année d'après. Cette action a donc plus un intérêt collectif ce qui explique que le matériel tourne sur l'ensemble des parcelles et des cultures.

**N. DESWARTVAEGHER** ajoute que cette action est couplée avec la formation mise en place sur la réalisation de coupe de sols.

**JL. DEMARCO**, estime que l'argent public ne devrait pas servir à financer ce type d'actions. C'est à la Chambre d'agriculture de le réaliser car ils correspondent à des outils d'agriculture.

**B. LEMENAGER**, indique que ce sont aussi des actions d'économies d'eau qui peuvent également disparaître d'un programme à un autre. Les particuliers bénéficient également de programmes de mesures d'économies d'eau en eau potable. L'Agence de l'Eau finance des actions de meilleure information mais qui n'ont pas pour objet d'être pérennes. Pour le moment, l'Agence accompagne tous les utilisateurs mais ce sera à revoir à l'avenir.

**MC. GAUTHIER**, explique qu'il y a le plan de compétitivité d'adaptation aux exploitations agricoles (PCAE) qui prévoit certaines aides pour certains investissements. Une information est à développer auprès des agriculteurs.

**Stéphane GIRAudeau, OUGC Saintonge**, ajoute que les tensiomètres sont connus et utilisés par les agriculteurs depuis une dizaine d'années.

**J-Y. MOIZANT**, indique que le plus important est de connaître son sol et la capacité du sol à retenir l'eau. Ceci est déterminé à partir des tensiomètres et sondes capacitives. Ensuite, il suffit d'introduire les données dans un logiciel de suivi (parcelles, pluviométries, irrigation) et on obtient des résultats assez précis. L'efficacité de l'eau est travaillée sur le bassin depuis au moins 15 ans. La coopérative a aussi des sondes capacitives, réalise des coupes de sol en lien avec les CIPAN. Il y a également un abonnement obligatoire à Irrélys et des formations régulières à ce logiciel pour tous ceux qui produisent des semences. Il y a donc plein de choses qui se font en dehors du projet de territoire mais qui ne sont pas référencées ici.

**N. DESWARTVAEGHER** rappelle que les orientations des actions inscrites dans le projet de territoire sont évolutives pendant le programme et après.

**F. EMARD**, confirme que le projet de territoire n'est pas figé. Il s'agit plus d'un laboratoire d'idées.

**K. BONACINA**, demande si la profession agricole pourrait présenter toutes les actions faites en dehors du projet de territoire de manière à avoir une vision globale.

**JL. DEMARCO**, confirme que c'est intéressant et que ça fait partie de la communication.

**J-Y. MOIZANT**, trouve que les irrigants ont aujourd'hui une bonne maîtrise de leur irrigation. Certaines actions comme les formations ne rencontrent pas le succès souhaité (peu de retours des irrigants) car les irrigants sont aujourd'hui bien formés et ont les outils nécessaires. Ils ont répondu aux actions presque par obligation. Les flashs irrigation sont par exemple importants pour démarrer. Il conclut qu'il ne présentera rien personnellement.

**K. BONACINA**, confirme que les outils tels que les tensiomètres sont installés sur le territoire depuis un moment mais trouve qu'il pourrait être judicieux de communiquer sur les autres actions mises en place.

**H. RETHORET**, estime que l'OUGC évolue et a des prérogatives pour organiser des actions collectives pour les irrigants (matériel ou savoir faire). L'OUGC est capable de montrer que plusieurs leviers d'actions vont dans le même sens et c'est intéressant de le faire savoir.

**J-Y. MOIZANT**, explique qu'aujourd'hui, de grosses performances ont été faites sur le matériel. Les outils sont disponibles, donc le seul ennemi pour un irrigant est le temps.

**F. EMARD**, propose d'organiser un prochain comité pour discuter de la communication à avoir sur les actions agricoles.

**N. DESWARTVAEGHER** poursuit :

- les bulletins Irrig'Boutonne ont été édités régulièrement en 2017. 90% des irrigants l'ont reçu, 84% des mails ont été délivrés et environ 40% des mails ont été lus. Ce dernier chiffre est à prendre avec mesure car c'est une moyenne annuelle et de manière générale, les Irrig'Boutonne hors période d'irrigation sont moins lus.



- L'action Agr'eau portée par 3 coopératives. L'objectif est de former un technicien de la coopérative sur cette thématique mais également de mettre en place un réseau de fermes pilotes. Sur le bassin Boutonne, un technicien et 7 fermes dont 2 irrigantes sont concernés. Le bilan n'est pas disponible car l'action est encore en cours jusqu'à fin 2018.

**JL. DEMARCOQ**, demande dans quel département sont situées les fermes.

**N. DESWARTVAEGHER** répond qu'il s'agit des fermes en 17 dépendant de la coopérative de Tonnay-Boutonne.

**H. RETHORET**, ajoute que le principe est de faire valider une fiche action par le comité technique puis par le comité de pilotage et de l'intégrer le cas échéant dans le projet de territoire.

- L'expérimentation des couverts sous maïs menée par la CA17 et la Coopérative Terre Atlantique et mutualisée avec le bassin du Curé et le SMAEP4B dans le cadre de la semaine des couverts organisée par le réseau Re'sources sur le département 79. Il est difficile de conclure mais on peut observer qu'il y a eu une meilleure homogénéisation des flux d'eau à la verticale avec les couverts.

**MC. GAUTHIER** complète avec les expérimentations dans la même thématique réalisées par Arvalis sur le site expérimental du Magneraud. Selon les essais, il y a eu des difficultés ou pas à avoir des conclusions intéressantes. Une rencontre sera organisée au mois de mai pour rendre compte des essais.

**Manuella BROUSSEY, Agence de l'Eau Adour Garonne**, demande si ça serait intéressant de poursuivre cette action pour acquérir des données supplémentaires avec une année climatique différente.

**N. DESWARTVAEGHER** confirme que pour le moment les données ne sont pas suffisantes pour conclure.

**MC. GAUTHIER** indique que Terre Atlantique n'était pas partant pour continuer au vu des premiers résultats. Cependant, comme Arvalis a mené ce type d'expérimentations à plusieurs reprises et a pu dégager des informations intéressantes, des compléments pourront être étudiés par la suite.

**M. BROUSSEY**, demande si les expérimentations menées par Arvalis se font sous l'entrée irrigation et non qualité.

**MC. GAUTHIER** confirme car ce sont des parcelles irriguées. Des essais ont été faits avec divers types de couverts (végétaux vivants, morts, paille...). La CA leur a demandé de poursuivre avec d'autres modalités pour avoir des conclusions plus fiables. Des résultats seront présentés en mai pour voir la suite à donner.

**V.POMMIER**, indique que les 2 années d'essai étaient différentes en terme climatique. Les résultats apparaissent discordants et ne permettent pas de donner des conclusions fiables.

**H. RETHORET**, trouve qu'il serait intéressant d'aggréger des informations sur des expérimentations réalisées par d'autres Chambres d'agriculture ou Coopératives par exemple et de les faire remonter et diffuser dans le cadre du projet de territoire pour élargir le panel sur ces expérimentations.

**J-Y. MOIZANT**, pense que l'économie d'eau ne peut pas être l'objectif premier de cette expérimentation. L'enjeu est surtout de ne pas laisser un sol nu.

**S. GIRAUDEAU**, trouve que ce n'est pas suffisant sur une courte durée d'expérimentation au vu des aléas climatiques, du type de couvert...

**V.POMMIER**, explique que dans le cadre des recherches bibliographiques menées avant la mise en œuvre du projet, il n'apparaissait rien de probant en termes d'économie d'eau.

**JL. DEMARCOQ**, demande comment a été détruit le couvert.

**V.POMMIER**, pense que c'est par voie mécanique.

**N. DESWARTVAEGHER** présente l'enquête chez les irrigants non adhérents réalisée par l'OUGC.

Elle a été menée au printemps et les résultats ont été présentés en septembre. L'accompagnement à l'intégration de ces nouveaux volumes fera l'objet d'une discussion dans un prochain comité technique et de futurs ateliers.

**JL. DEMARCOQ**, demande s'il y a aura une réunion à ce sujet là car l'intégration des 800 000 m<sup>3</sup> va être problématique avec l'objectif d'atteinte des volumes prélevables.

**N. DESWARTVAEGHER**, répond que c'est à l'ordre du jour du prochain comité technique.

**H. RETHORET**, confirme qu'il y a plusieurs dates prévues pour en parler : des réunions dans le cadre de la mission de médiation et le prochain comité technique.

**N. DESWARTVAEGHER** continue sur la présentation de l'action du diagnostic de la Boutonne moyenne en fonds de vallée.

Cette étude a été réalisée en interne par une chargée de mission pendant 9 mois. Il faut poursuivre l'animation des groupes de travail définis dans le diagnostic. Une forte animation sur la popuculture est à faire au vu de la présence de nombreuses parcelles de peupleraie.

**H. RETHORET**, explique que cette action a été beaucoup travaillé avec le CRPF et notamment comment animer le réseau des propriétaires qui sont en fonds de vallée de la Boutonne. La filière industrielle qui exploite le peuplier est



très active sur le bassin en termes de production et de transformation. Une charte a été définie avec eux sur comment bien planter, bien gérer et bien exploiter les peupleraies pour éviter les plantations en bords de cours d'eau, le non entretien des arbres, et la destruction des terrains suite à la coupe. La charte ayant été produite et validée en CLE, il faut aujourd'hui la diffuser au maximum dans le réseau des forestiers. Les parcelles problématiques pour la gestion des seuils ciblent la gestion des ouvrages hydrauliques gérés notamment par le syndicat. Le but étant d'éviter que pour des coupes d'arbre, on soit obligé de baisser le niveau dans ces fonds de vallée alors qu'ils participent à la recharge de la nappe aux périodes hivernales ou du maintien des habitats.

**F.EMARD**, indique qu'il ne faut pas en déduire qu'il n'y a que des problèmes partout avec la populiculture et qu'il n'y a que quelques cas où ça va mal alors que ça se passe très bien dans la majorité des cas. En ce moment, il y a une forte pression des transformateurs (St Jean d'Angély et Secondigné sur Belle). Aujourd'hui, il y a des demandes pour baisser les niveaux d'eau notamment en février alors que ce sont des parcelles qui n'ont jamais été plantées en peupleraie auparavant pour des questions d'hydromorphie. Il est essentiel de bien expliquer, bien communiquer. Ce diagnostic était important au vu de la récurrence des conflits sur la gestion des niveaux d'eau en période de récolte ou de coupe. L'intérêt est de déboucher sur des actions concrètes comme par exemple avec les ENS où dans le cadre des mutations de propriétés, une gestion publique a pu se mettre en place et où on peut montrer que des choses alternatives peuvent se faire sans remettre en cause les activités économiques.

**N. DESWARTVAEGHER** présente la formation réalisée en 2017 sur la gestion de l'eau (réglementation, gouvernance, profils de sols) avec 8 participants. Des formations sur l'impact des couverts végétaux ou les systèmes de cultures innovants pourront être proposées par la suite.

**JL. DEMARCO**, se questionne sur le nombre d'irrigants formés par rapport au nombre d'irrigants total.

**N. DESWARTVAEGHER**, répond qu'il ne s'agit en aucun cas de journées collectives avec une diffusion large d'informations. C'est bien une formation spécifique pour un nombre restreint.

**V.POMMIER**, indique que 8 à 10 correspond au nombre maximum de personnes acceptées si l'on veut avoir une attention et porter un message. Il y avait beaucoup de terrains et un peu de salle et la formation était espacée sur des demi-journées ce qui demandait de ce fait de la disponibilité de chacun. A l'avenir, la Chambre d'Agriculture va essayer de développer ces formations et notamment d'autres thématiques ainsi que des journées techniques pour toucher plus de monde. Dans ce cas, on se situe plutôt dans des journées d'information et non de formations.

**N. DESWARTVAEGHER** poursuit sur la restauration des sources côté 79. 9 sources ont été restaurées sur les 26 prévues initialement surtout car les choses ont pu évoluer entre l'état des lieux et la réalisation des actions. La durée de travaux s'est étalé sur 2 ans par manque de temps et car les travaux de ripisylve ont été confiés à une association d'insertion. Le programme se poursuit sur les années à venir mais avec un redimensionnement des objectifs adapté à la situation réelle sur le terrain.

**JL. DEMARCO**, demande pourquoi ça ne concerne que la partie 79.

**N. DESWARTVAEGHER**, répond que cette action de recensement des sources a été réalisée initialement par le SMBB de laquelle découle le programme de restauration.

**H. RETHORET**, ajoute c'est le programme de gestion du SMBB qui comportait cette action qui est ainsi intégrée dans le projet de territoire au même titre que les actions de la Boutonne moyenne.

**N. DESWARTVAEGHER**, continue en présentant les diagnostics d'aménagement bocager. Sur les 10 prévus, seulement 4 ont été réalisés en 79 et 0 en 17. Pourtant, dans le cadre du questionnaire, 6 ou 7 personnes avaient manifesté de l'intérêt sur cette action mais ça s'est finalement arrêté là. Il faut donc intervenir davantage sur la communication et diffuser les messages au maximum (prévision d'une intervention pendant l'AG de l'ASA Boutonne). Même si la FD de chasse 79 a réalisé ces objectifs, elle a aussi rencontré des difficultés pour les atteindre. Il faut donc augmenter les capacités de diffusion d'information pour mobiliser les exploitants.

**JL. DEMARCO**, s'interroge si c'est donc 0 km qui ont été réalisés côté 17.

**N. DESWARTVAEGHER**, indique qu'il s'agit là seulement des diagnostics et non des travaux de plantation de haies.

**V.POMMIER**, informe de la plantation d'environ 430 km de haies depuis la création du programme EVA sur l'ensemble du département.

**N. DESWARTVAEGHER** présente les actions plus difficiles à démarrer.

- L'étude sur la continuité écologique sur la Brédoire lancée mi 2017.
- Les diagnostics et suivis individuels d'exploitation portés par les Chambres d'agriculture et les autres OPA. 3 diagnostics ont été réalisés dont 2 dans le cadre Re'sources par des coopératives. D'autres sont en cours de finalisation.





- L'action des MAE irrig04/05 portées par différents acteurs. Un redimensionnement du nombre d'hectares à contractualiser est à prévoir pour 2018.

**JL. DEMARCO** demande pourquoi.

**N. DESWARTVAEGHER**, explique que la mise en œuvre de cette MAE nécessite que ce soit des exploitations avec des surfaces suffisamment importantes. Il y a aussi une diffusion de cette information qui est à améliorer et c'est en cours avec la Chambre d'agriculture.

**N. DESWARTVAEGHER** poursuit :

- le suivi des reliquats azotés était prévu pour montrer l'impact qualitatif de l'irrigation sur le territoire. La méthodologie de départ n'était pas possible techniquement sur le territoire et l'action a dû être redimensionnée. Une présentation sera faite au prochain comité technique.

**K. BONACINA**, souhaite également avoir un retour sur le redimensionnement des MAE lors du prochain comité technique.

**B. LEMENAGER**, souligne l'importance pour l'Agence de l'Eau accordée aux diagnostics d'exploitation. L'année 2018 doit permettre d'avancer, peut être que rattraper ne sera pas possible mais il faut à minima faire une année plus que moyenne. Ce serait assez gênant si ça continuait à ce rythme là. Des bonnes nouvelles seront sûrement à prévoir au prochain comité technique.

**H. RETHORET**, ajoute que ce qui est important c'est non seulement de faire des diagnostics car il y a une approche dans l'exploitation pour voir comment optimiser les choses d'un point de vue quantitatif mais surtout de mettre en œuvre les propositions d'actions d'évolution sur les exploitations. Les accompagnements doivent permettre d'avoir un appui technique pour mettre en œuvre les préconisations les plus significatives ou les moins compliquées pour faire bouger l'exploitation et avoir des choses concrètes en face. Il faut commencer par les diagnostics mais il ne faut pas s'arrêter là.

**V. POMMIER**, explique qu'il y a eu des retards dans la validation de l'outil à utiliser pour les diagnostics. Deux personnes ont été recrutées dernièrement par les 2 Chambres d'agriculture ce qui montre leur implication pour mener à bien le nombre de diagnostics. Les objectifs étaient assez élevés au départ, et pour le moment il y a certes du retard mais les choses se mettent en place ; il faut cependant du temps pour tout ça ainsi que pour le suivi des actions qui seront proposées à l'exploitant.

**B. LEMENAGER**, indique que c'est comme pour la présentation sur les actions avec démarches administratives en cours où même si ce n'est pas abouti, il n'y a pas rien qui se passe. Par exemple, si des personnes ont été recrutées pour réaliser les diagnostics, il faut dire combien ont été terminés mais également combien sont en cours car c'est aussi très important.

**N. DESWARTVAEGHER**, répond qu'il y a bien 3 diagnostics réalisés dont 2 par des coopératives et 4 en cours par la Chambre d'Agriculture 79.

**K. BONACINA**, ajoute qu'il n'y a donc que 1 diagnostic réalisé si les autres ont été faits sans évaluation quantitative.

**N. DESWARTVAEGHER**, explique que ces 2 diagnostics ont été faits chez des irrigants en abordant la notion d'irrigation mais sans faire d'analyse socio-économique.

**K. BONACINA**, conclut qu'il n'y en a qu'un.

**MC. GAUTHIER**, explique que même si un certain nombre doit être fait par la Chambre d'agriculture en tant que co-animateur du dossier, il y a aussi les structures autres pour aider à atteindre les objectifs. En début de prospection, la période de novembre (semis) n'était pas propice à la disponibilité des agriculteurs, mais 4 ont quand même acceptés de réaliser un diagnostic. Il y a des orientations très diverses (agriculture biologique, conversion biologique, grandes cultures et polyculture/élevage). Sur les 4, 3 sont dans les projets de stockage. L'animatrice du projet de territoire a été conviée à la première restitution et le retour de l'agriculteur a été plutôt favorable. Elle rapporte qu'un autre projet qui n'est pas dans le projet de territoire, est en cours sur le bassin de la Boutonne avec Arvalis. Il s'agit d'un outil pour optimiser les assolements qui devrait être disponible d'ici la fin de l'année. Il existait auparavant mais il est en cours de « modernisation » (projection changement climatique, données météo et économiques des exploitations...). Cet outil peut être rapproché avec les diagnostics d'exploitation (récupération de données des agriculteurs). Elle ajoute qu'il est compliqué aujourd'hui pour un agriculteur, irrigant ou non, de se projeter sur des perspectives de modification de l'exploitation.

**N. DESWARTVAEGHER**, complète sur l'intérêt de ces diagnostics à savoir les orientations testées à la demande de l'exploitant. Le diagnostic est en effet réalisé en partenariat avec ce dernier et c'est lui qui propose le travail qu'il souhaite qui soit fait : que puis-je faire pour valoriser mon irrigation ? Quelles cultures je peux introduire ? Comment je peux travailler mon assolement ? Est-ce que mon irrigation est importante pour mon exploitation ? Ce bilan ne pourra se faire qu'à la fin de l'année quand on aura plus de retour de diagnostics.

**JL. DEMARCO**, s'interroge pourquoi ce bilan n'aurait pas pu être fait avant la création des réserves de substitution car si au fil des actions on peut économiser un certain nombre de millions de m<sup>3</sup> on pourrait peut-être ainsi économiser de l'argent.



**MC. GAUTHIER**, pense qu'il faut rester humble avec ces actions par rapport aux effets attendus. Le projet de stockage fait partie du projet de territoire et il a sa place au même titre que les autres actions présentées. Il en faut pour tout le monde.

**K. BONACINA**, demande si parmi les 3 diagnostics des adhérents, certains sont connectés à des réserves.

**MC. GAUTHIER**, répond qu'il y en a 2 qui sont raccordés et le dernier qui prélève dans le milieu.

**K. BONACINA**, souhaite connaître les autres OPA qui ont réalisé les 3 autres diagnostics.

**N. DESWARTVAEGHER**, répond qu'il s'agit d'Agrobio et d'Océalia et qu'elles interviennent sur le territoire Re'sources.

**B. LEMENAGER**, réexprime l'attente de l'Agence de l'eau sur l'atteinte d'un nombre suffisant de diagnostics agricoles qui, le cas échéant remettrait en cause le projet de territoire y compris le financement de l'Agence.

**MC. GAUTHIER**, indique que la profession agricole l'a bien compris et des actions de communication sont en cours (exemple page dans l'agriculteur charentais) pour sensibiliser tout le monde.

**JL. DEMARCO**, interroge l'agence de l'eau pour savoir si ça remettrait en cause le financement des projets de stockage.

**B. LEMENAGER**, répond que le projet de territoire est un ensemble et qu'il faut avancer en même temps sur toutes les actions.

**J-Y. MOIZANT**, indique qu'il faut se réjouir si déjà un certain nombre d'exploitants ont mis en œuvre un diagnostic. En effet c'est le travail de l'agriculteur que de se poser tous les jours la question de son assolement. Il ne faut donc pas dire que la profession n'est pas impliquée s'il n'y a pas autant de diagnostics réalisés. Il indique qu'il y a 15 ans la consommation sur le bassin de la Boutonne était supérieure à 15 millions de m<sup>3</sup> et aujourd'hui elle est inférieure à 10. Les exploitations ont donc déjà eu une capacité à s'adapter ou à disparaître car c'est ce qui s'est passé également.

**JL. DEMARCO**, explique que les 20 millions étaient du gaspillage.

**J-Y. MOIZANT**, répond que des emplois ont été perdus et donc l'objectif ne doit pas être de perdre de l'économie. Il est facile de remettre en cause toujours la même partie du projet de territoire (les réserves de substitution) alors qu'elle fait partie du projet de territoire avec d'autres actions, validé par la CLE du SAGE Boutonne.

**F.EMARD**, passe à la parole à Madame de Roffignac et indique que ce sera la dernière intervention.

**F. DE ROFFIGNAC**, souhaite faire une suggestion pour les réunions à venir. Elle indique qu'elle a expérimenté un enregistrement, sans être informée, d'une réunion dont les propos se sont retrouvés dans la presse sans en refléter l'ensemble. Elle suggère qu'à l'avenir, dans les réunions qu'elle fera, il sera demandé de laisser les portables à l'entrée ou de signer un papier sans enregistrement de débat public. Il y a un minimum de correction à avoir. Elle rapporte le cas d'une réunion sous tension où les propos des uns et des autres peuvent s'emporter car il s'agit de sujets graves avec des exploitations en jeu. Il faut garder la conscience professionnelle et réfléchir sur l'ensemble des enjeux et non un seul enjeu. Elle souhaitait partager cette suggestion par rapport à son ressenti sur les derniers échanges.

**F.EMARD**, précise que les réunions des commissions locales de l'eau sont enregistrées. Il tient particulièrement à une retranscription fidèle du compte rendu. L'enregistrement est ensuite détruit après rédaction et validation à la réunion suivante. Il rappelle que la réunion de ce jour a vocation à présenter le bilan du projet de territoire sur l'année 2017. Il invite les membres du comité technique à noter la prochaine réunion du 3 avril. Il conclut en précisant que normalement dans l'esprit de ceux qui l'ont construit, le projet de territoire est un tout.

## 2<sup>EME</sup> POINT DE L'ORDRE DU JOUR – PRESENTATION DU PLAN ANNUEL DE REPARTITION 2018 DE L'OUGC SAINTONGE

**V.POMMIER**, rappelle la genèse de l'OUGC issue de la loi sur l'eau de 2006. Les exploitants demandent des besoins en eau (en cohérence avec le projet de culture) à l'OUGC qui ensuite propose à la préfecture un plan de répartition annuel des volumes d'eau. Celle-ci notifie enfin individuellement aux exploitants. L'AUP a été obtenu à l'été 2017 et permettait de démontrer l'atteinte des volumes prélevables dans les délais impartis en tenant compte des aspects environnementaux notamment. Un travail est en cours pour avoir des précisions sur ces zones et les points les plus impactants.

**V.POMMIER**, présente les volumes inscrits dans le PAR 2018. Les pré-adhérents correspondent aux 51 exploitations qui ont fait la demande d'adhérer à la démarche collective suite au courrier envoyé. Ces 51 exploitations ont reçu la validation de l'ASA lors de la dernière assemblée générale. Pour les adhérents et les pré-adhérents, le volume proposé 2018 correspond aux autorisations 2016 et pour les non adhérents, le volume proposé 2018 correspond à -25 % de leur volume autorisé 2016.

**K. BONACINA**, fait une remarque sur un élément du tableau et rappelle que l'attribution finale est faite par le Préfet. L'indication de volume final demandée peut donc prêter à confusion.

**V.POMMIER**, conclut qu'il faudrait rajouter volume final demandé « par les exploitants ». L'OUGC faisant bien une proposition de volume à la préfecture.

**V.POMMIER**, poursuit la présentation des volumes proposés 2018 pour la nappe captive et les réserves déconnectées.



**JL. DEMARCO**, interroge sur les réserves déconnectées.

**V.POMMIER**, indique que c'est une demande de volume officiel de remplissage de la réserve. Les exploitants doivent faire une demande de volume hivernal auprès de l'OUGC.

**K. BONACINA**, demande si les exploitants ont la possibilité d'augmenter.

**V.POMMIER**, explique que certains pensaient que oui mais il s'agit simplement de demandes.

**JL. DEMARCO**, souhaite savoir si les volumes consommés de l'année 2017 sont connus.

**V.POMMIER**, explique que c'est en cours de traitement.

**K. BONACINA**, indique que l'année 2017 a été très particulière sur tous les bassins avec une consommation historiquement faible du fait de la sécheresse (restrictions volontaires de la profession et arrêtés réglementaires).

**V.POMMIER**, enchaîne sur le protocole de gestion avec une communication et une sensibilisation à l'approche des seuils d'alerte. Lors du passage du premier seuil d'alerte, l'OUGC propose l'interdiction d'irriguer le dimanche et la semaine de 12h à 19h en complément des 7 ou 5% de volume hebdomadaire. L'OUGC propose une télé-déclaration bimensuelle des consommations ce qui est une évolution notable pour le bassin.

**K. BONACINA**, souhaite revenir sur les propositions faites des mesures complémentaires de gestion. Elle indique que dans l'arrêté il est demandé qu'il y ait des mesures de gestion avant la crise, avant le seuil d'alerte pour éviter qu'il soit franchi. Elle souhaite revenir également sur la gouvernance où la demande de l'Etat était qu'il y ait une représentativité de l'ensemble des irrigants dans les ASA mais aussi hors ASA.

**V.POMMIER**, répond que dans les statuts, la porte est ouverte à tout le monde sous réserve que ce soit un collectif ou une association... et non un particulier.

**K. BONACINA**, estime que c'est problématique.

**MC. GAUTHIER**, rajoute que la chambre d'agriculture représente toutes les exploitations agricoles et qu'à ce titre tout le monde est représenté. Pour les structures, il y a l'AIB2, regroupant des non adhérents au projet de stockage, qui est représenté au sein de l'OUGC. Par contre, les statuts de l'organisme ne permettent pas d'avoir un individu qui ne représente que lui-même dans un comité de pilotage. Sans structure, c'est l'organisme unique qui représente les personnes.

**K. BONACINA**, demande si lors des réunions par bassin, tous les irrigants sont conviés.

**V.POMMIER**, précise que dans le cadre des réunions par bassin, tous les irrigants reçoivent individuellement une invitation. Pour les décisions à prendre, les votes se font avec 1 structure = une voix. Si des associations se créent, la porte est toujours ouverte.

**K. BONACINA**, estime que pour l'OUGC, l'intérêt est que tout le monde rentre dans l'ASA.

**V.POMMIER**, indique que c'est en cours.

### 3<sup>EME</sup> POINT DE L'ORDRE DU JOUR – PRESENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE ET DEVELOPPEMENT CANOË KAYAK PAR VAL DE SAINTONGE COMMUNAUTE

**Anne Laure GUERRIN LARIBEAU**, présente le projet du canoë kayak club en lien avec Val de Saintonge Communauté. Le projet est de constituer une offre intérieure touristique qui pourrait être la continuité d'une offre touristique littorale pour tout public. L'objectif est d'inaugurer le parcours sur la Gargotte à la mi-juin.

Des questions se posent dans l'assemblée sur l'alligator, patrimoine de la vallée de la Boutonne.

**Jean Noël BITEAU, Canoë kayak club**, explique que c'est un clin d'œil à un ancien élu qui a fait beaucoup de choses sur le territoire et qui avait lancé cela un premier avril. La rumeur court toujours et il est sympathique de l'entretenir.

**Anne Laure GUERRIN LARIBEAU**, poursuit sur la présentation des aménagements en bords du cours d'eau ou sur les ouvrages. Les autorisations administratives sont aujourd'hui lancées.

**Michel GARNIER**, ne voit pas apparaître l'incidence du développement de cette activité jusqu'à l'embouchure de la Charente, sur la faune sauvage. Il pense qu'il pourrait y avoir pas mal d'oiseaux et d'animaux qui pourraient disparaître.

**AL. GUERIN LARIBEAU**, demande si ce serait lié à la fréquentation des kayaks.

**M. GARNIER**, répond qu'une fréquentation trop abusive liée à un échelonnement de l'activité de début mai à août peut nuire et il pourrait être interprété que c'est le monde agricole qui a détruit tout ça.

**AL. GUERIN LARIBEAU**, indique que sur les 7 mois de fréquentation par les kayaks, il y a en moyenne 20 à 25 bateaux par jour.

**JN. BITEAU**, explique qu'il y a un amalgame avec les chiffres. La présence d'un salarié sur toute l'année permettrait de développer la pratique sportive et les animations scolaires. Cette dernière représenterait la moitié des embarquements soit environ 2500/3000 kayaks avec une incidence restreinte au plan d'eau seulement. En plus, le secteur aménagé est



en zone péri-urbaine, avec des habitations et des jardins familiaux et donc une présence humaine. L'impact de la circulation des canoës est identique à l'impact des randonneurs et cyclo et ne montre pas d'impact négatif. Le projet prévoit des indications de respect de l'environnement et des autres riverains comme les pêcheurs. Il souhaite également préciser que pour faire écho aux conversations précédentes avec une bonne communication, on ne serait pas à se suspecter les uns et les autres ce qui ne fait pas avancer les choses. Il explique qu'il entend cette remarque car il la connaît et que son père l'a vécue lui aussi.

**M. GARNIER**, rétorque que le monde agricole ne doit pas être le premier à être attaqué et il faut aussi savoir regarder le volet économique également pour cet usage.

**JN. BITEAU**, comprend ces craintes mais indique qu'il est le premier à ne pas vouloir trop de fréquentation. Lorsque ça a été discuté avec la communauté de communes, c'était pour avoir une offre douce. Les emplacements des embarquements/débarquements sont plutôt pour éviter que les gens le fassent n'importe où et altèrent le milieu très rapidement. Pour pallier à cela, la préconisation a été de faire quelque chose de très discret.

**F.EMARD**, ajoute qu'avant que ce soit une fréquentation importante comme sur la Drôme ou la Vézère, il y a une marge très importante.

**Michel BOUTET, Vice-Président de l'AAPPMA du Gardon Boutonnais**, soulève un petit souci qui peut être posé avec une fréquentation à hauteur de 6000 embarcations qui est l'intolérance des pêcheurs vis à vis des canoës.

**AL. GUERIN LARIBEAU**, précise qu'il n'y aura jamais 6000 bateaux sur Tonny-Boutonne. Ce chiffre correspond à l'ensemble des parcours de Saint Julien à Torxé avec les boucles sur la Gargotte. C'est donc bien réparti sur l'ensemble des parcours. En revanche, il y aura sur chacune des étapes nautiques, des panneaux d'information valorisant l'offre nautique et la charte du pratiquant. Le club met également l'accent sur ceux qui louent les bateaux. Il y a déjà eu des conflits mais avec une meilleure gestion aujourd'hui. L'aménageur, le gestionnaire et le pêcheur doivent être ensemble pour bien communiquer.

**M.BOUTET**, estime que le fait que les pêcheurs paient quelque chose et pas les pratiquants de canoë est et va être problématique. Il indique également que les pêcheurs n'ont pas été associés alors qu'on parle de communication.

**AL. GUERIN LARIBEAU**, précise que si.

**M.BOUTET**, indique que ce n'est pas vrai, le Président n'ayant pas été invité.

**AL. GUERIN LARIBEAU**, répond qu'en effet seul les pêcheurs du secteur où se passent les travaux ont été conviés. Or il n'y a pas de travaux sur Tonny-Boutonne.

**M.BOUTET**, précise que les travaux sur Tonny-Boutonne ont quand même été envisagés.

**AL. GUERIN LARIBEAU**, précise que c'est envisagé et qu'au moment venu, les acteurs de Tonny-Boutonne seront conviés. Aujourd'hui, les pêcheurs concernés étaient autour de la table.

**JL. DEMARCO**, souhaite parler du plan d'eau car il avait été prévu de faire un curage du plan d'eau qui contiendrait, après analyses, des polluants tels zincs et cadmium. Il demande s'il est prévu quelque chose dans l'avenir car si on tombe dans l'eau, ce peut être dangereux.

**AL. GUERIN LARIBEAU**, indique qu'on ne peut pas interdire.

**K. BONACINA**, ajoute que le plan d'eau est interdit à la baignade.

**AL. GUERIN LARIBEAU**, complète sur le fait qu'en tant qu'aménageur, ils ont le droit de ne rien interdire. Elle conclut sur le fait qu'ils ne sont pas saisis de cette question au niveau communautaire.

**F.EMARD**, précise que lors de l'AG des pêcheurs angeziens, le sujet a été posé par les pêcheurs à Madame la Maire et il a été répondu que le projet de curage n'était pas à l'ordre du jour.

**M.BOUTET**, répond qu'il n'y aura bientôt plus de plan d'eau si on laisse s'accumuler la vase.

**F.EMARD**, se rappelle d'une époque où le SIBA et le SYMBO avait été sollicité et avait voté un accord en octobre 1998 (13<sup>ème</sup> tranche de travaux du SIBA) pour installer un ouvrage manœuvrable pour faire des chasses en hiver. La municipalité de l'époque avait refusé et il y en avait pour 20 000 francs. Cela aurait pu solutionner une grosse partie du problème car le plan d'eau a été fait en dérivation mais aujourd'hui ce n'est plus envisageable.

**JN. BITEAU**, ajoute que le coût de l'assainissement du plan d'eau est trop cher à supporter par les collectivités. La dérivation a été mal conçue au départ et tout est fait pour que ça s'envase. Une réponse a été apportée dans le cadre du protocole d'accord des niveaux par le Département 17 sur des débits acceptables qui permettraient d'accroître l'effet de chasse.

**F.EMARD**, indique que sans être spécialiste mais par expérience, mais sans aménagement, plus la vitesse augmente dans le cours de la Boutonne canalisé à Bernouët, plus les dépôts seront favorisés sur les dépôts sur les zones à faible hauteur.

**JL. DEMARCO**, estime que ce serait peut être mieux d'enlever tous ces métaux et de ne pas les laisser aux générations futures.

**F.EMARD**, indique que l'estimation du désenvasement du plan d'eau est de 500 000 euros.

L'ordre du jour étant épuisé, **F. EMARD** remercie les membres de la CLE ainsi que les invités pour leur attention et lève la séance à 17 heures 25.

Le Président de la CLE du SAGE Boutonne  
Frédéric EMARD